

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

## Comté de Lotbinière

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL est tenue à l'heure et au lieu des sessions, mardi le 2 juillet 2013 à 19h30

Sont présents/es : M. Daniel Turcotte  
Mme Manon Olivier  
Mme Marie-Claude Lemieux  
M. Jean-Guy Isabelle  
M. Daniel Roy  
Mme Sylvie Laroche

FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Réналd Grondin, maire

### ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Exemption de la lecture du procès-verbal du 3 juin 2013.
3. Adoption du procès-verbal du 3 juin 2013.
4. Adoption des dépenses incompressibles pour le mois de juillet 2013.
5. Adoption des comptes à payer.
6. Deuxième versement à Loisirs Val-Alain
7. Deuxième versement à Bibliothèque de Val-Alain
8. Comités : Loisirs – École – Famille – Sanitaire – Bibliothèque – Pompiers
9. Indicateurs de gestion pour l'année 2012
10. Demande de commandite de Garex.
11. Achat de batteries pour radios des pompiers.
12. Inscription au congrès de la FQM.
13. Appui à l'UPA pour la gestion de l'offre.
14. Affaires nouvelles :
  - a. Octroi de la soumission pour le 5e rang
  - b. Encan : camion pompiers
  - c. GPC : Isolation de la chambre de contrôle
  - d. Demande de monsieur Larin
15. Période de questions
16. Levée de la séance

.....

**2013-07-135**

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

.....

**2013-07-136**

#### **EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2013.**

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture du procès-verbal du 3 juin 2013, par la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

.....

**2013-07-137**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2013.**

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du procès-verbal du 3 juin 2013, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

.....

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

### Comté de Lotbinière

#### 2013-07-138 ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LE MOIS DE JUILLET 2013.

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des dépenses incompressibles pour le mois de juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité

.....

#### 2013-07-139 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers, l'adoption des comptes à payer, à savoir :

Comptes payés durant le mois de juillet 2013. :

.....	
1300313 – Municipalité de Laurier-Station : Récupération	1 376.80
1300314 – Municipalité de Laurier-Station : Rebut	2 028.04
1300315 – Receveur Général du Canada : Retenue source	9 242.59
1300316 – Médigas : Renouvellement bail	80.00
1300317 – Menuiserie R. Bédard & Fils : Drain Loisirs, rode	346.57
1300318 – Carquest : tee, verre recyclé, peinture, interrupteur	515.05
1300319 – Canadien National : Passages à niveau	667.24
1300320 – Novicom 2000 Inc. : Batteries	279.28
1300321 – Bibliothèque Val-Alain : 2 <sup>e</sup> Versement	2 487.50
1300322 – Loisirs Val-Alain : 2 <sup>e</sup> Versement	1 200.00
1300323 – Denis C. Savoie : Honoraires opérations cadastre	6 070.74
1300324 – Turcotte Mini-Moteurs : Réparation débroussailleuse	282.43
1300325 – Béton Laurier : Travaux Route Seigneuriale	14 329.79
1300326 – FQM : Dicom, Inscription colloque	744.38
1300327 – C.E.R. Turmel : Fer, tube	59.22
1300328 – Ministère du Revenu du Québec : Retenue à la source	8 044.77
1300329 – Maxxam Analytique : Analyse d'eau	152.92
1300330 – Serrure, réparation serrure Loisirs	333.43
1300331 – Fortin Sécurité Médic : Trousse, protections	213.74
1300332 – Lavage Haute pression : Nettoyer poste de pompage	304.68
1300333 – Les Entreprises Lévisiennes : Enrobé bitumineux	2 349.45
1300334 – Municipalité de Joy : Entente inter. & inspecteur	1 886.45
1300335 – Les Éditions juridiques FD : Mise à jour Lois mun.	107.10
1300336 – Marius Marcoux & Fils : Changer globes terrain balle	1 743.02
1300337 – Transcontinental Médias : Avis public	351.82
1300338 – SEAO_Constructo : Addenda SEAO	3.74
1300339 – Les Glissières de sécurité JTD	178.21
1300340 – Les Produits Sani-Sécur : Articles ménagers	149.93
1300341 – Protecto-Sol : Nettoyage station pompage	431.15
1300342 – Praxair : Oxygène et acétylène	95.60
1300343 – Macpek : Pièces	12.83
1300344 – Roulement Techno : Poly, adapter, crimp	55.74
1300345 – Le Réseau Mobilité : Fréquence numérique	215.75
1300346 – Services sanitaires Denis Fortier : Gros rebuts	2 397.92
1300347 – Würt Canada : Nettoyant, freins, pièces	684.27
1300348 – Bock : Réparation pépîne	5 663.71
1300349 – Les Clôtures Victo : Grillage 72 '' galvanisée	2 943.36
1300350 – Entretien G.C. Val : Pelle Parc-relais	506.00
1300351 – École Ste-Thérèse Val-Alain : Animations	1 000.00
1300352 – Laboratoire Environex : Analyse d'eau usée	102.33
1300353 – Impression/moi & A.I.G.G. : Service technique informatique	40.24
1300354 – Paré Centre du camion : Pièces	8.89
1300356 – Création design P.G. inc. : Sous-pattes chaises	607.07
1300357 – Wood Wyant : 20 litres sani-drip	177.23
1300361 – Hydro-Québec : Éclairage public	513.72
1300364 – Rogers sans fil : Cellulaire pompiers	5.42
1300369 – MRC de Lotbinière : Barils de récupération	525.00
1300370 – Fonds de l'information sur le territoire : Avis de mutation	8.00
1300371 – Bell Mobilité : Cellulaires	342.86

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

### Comté de Lotbinière

1300372 – Municipalité de Val-Alain : Terrain jeux, lettres, bulletin	350.84
1300373 – Supérieur Propane : 1200, rue de l'Église	18.40
1300374 – MTR Transport inc. : Fauchage	3 420.51
1300375 – Toshiba Solution d'affaires : Photocopies	116.39
1300376 – Division de Praxair Canada inc. : Oxygène	82.94
L1300010 – MRC de Lotbinière : Quotes-parts	13 451.22
- Frais de déplacement	491.28
- Rémunération	8832.69

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ NO. 2013-139

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 98 630.25 \$

Caroline Fortin, directrice générale / secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

.....

**2013-07-140**

#### **DEUXIÈME VERSEMENT À LOISIRS VAL-ALAIN**

Il est proposé par Marie-Claude Lemieux et résolu à l'unanimité par les conseillers de distribuer le deuxième versement à Loisirs Val-Alain au montant de 1 200,00 \$

Adoptée à l'unanimité

.....

**2013-07-141**

#### **DEUXIÈME VERSEMENT À BIBLIOTHÈQUE VAL-ALAIN**

Il est proposé par Marie-Claude Lemieux et résolu à l'unanimité par les conseillers de distribuer le deuxième versement à Bibliothèque Val-Alain au montant de 2 487,50 \$

Adoptée à l'unanimité

.....

**2013-07-142**

#### **ACHAT DE BATTERIES POUR RADIOS DE POMPIERS**

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'achat de batteries pour les radios de pompiers au montant de 279,28 \$

Adoptée à l'unanimité

.....

**2013-07-143**

#### **INSCRIPTION AU CONGRÈS FQM**

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers d'inscrire la conseillère Sylvie Laroche au congrès de la Fédération Québécoise des municipalités qui se tiendra les 26, 27 et 28 septembre 2013 au Centre des congrès du Québec;

Que la municipalité paiera les frais d'inscription au montant de 620,00 \$ plus taxes ainsi que les frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité

.....

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

### Comté de Lotbinière

2013-07-144

#### APPUI À L'UPA POUR LA GESTION DE L'OFFRE

Attendu que la coalition GO5 représente les producteurs agricoles sous gestion de l'offre;

Attendu que les productions sous gestion de l'offre au Canada sont le lait, le poulet, le dindon, les œufs de consommation et les œufs d'incubation;

Attendu que la gestion de l'offre est un moyen que se sont donnés les producteurs agricoles pour maintenir un équilibre entre l'offre et la demande de leurs produits au Québec et au Canada;

Attendu que la gestion de l'offre est un modèle d'agriculture offrant de très nombreux avantages dont :

- Un revenu juste pour les producteurs et les transformateurs et un prix juste pour les consommateurs,
- Un approvisionnement régulier et de bonne qualité,
- Des retombées économiques dans toutes les régions du Québec,
- Une occupation du territoire,
- L'absence de subventions de l'État comme revenu pour les producteurs;

Attendu que l'agriculture constitue un élément important des négociations qui se déroulent à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'accord de libre-échange Canada – Union Européenne et le Partenariat transpacifique;

Attendu que la coalition GO5 demande aux gouvernements du Québec et du Canada de réaffirmer le maintien de la position canadienne prise en novembre 2005, conformément à une position unanime adoptée par la Chambre des communes;

Attendu que la gestion de l'offre a de grandes retombées économiques sur les municipalités, les MRC, les entreprises régionales, etc.;

Il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers d'appuyer la coalition GO5 et le maintien intégral de la gestion de l'offre.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-07-145

#### OCTROI DE LA SOUMISSION POUR LE 5E RANG

Considérant que la municipalité de Val-Alain a demandé des soumissions pour la pulvérisation, le rechargement et le bitume dans le 5e Rang pour une longueur de plus ou moins 1 500 mètres, selon la résolution n° 2013-06-120;

Considérant que l'appel d'offre a été fait par le système électronique SEAO;

Considérant qu'à la fermeture de l'appel d'offre, nous avons reçus quatre soumissions, soient :

Les Entreprises Lévisiennes Inc.	158 854,29 \$ (taxes incluses)
Ray-Car – Division Sintra Inc.	160 216,28 \$ (taxes incluses)
Construction et Pavage Portneuf Inc.	196 850,00 \$ (taxes incluses)
Pavage Lagacé & Frères Inc.	178 409,58 \$ (taxes incluses)

Considérant que le plus bas soumissionnaire était conforme à notre appel d'offre.

En conséquence, il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer le contrat à Les Entreprises Lévisiennes Inc. au montant de 158 854.29 \$ (taxes incluses)

Adoptée à l'unanimité

.....

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN**

**Comté de Lotbinière**

**2013-07-146**

**GPC – ISOLATION DE LA CHAMBRE DE CONTRÔLE**

Considérant que la municipalité de Val-Alain a demandé à l'entrepreneur GPC, en janvier 2013, de procéder à l'isolation de la chambre de contrôle située aux installations d'assainissement des eaux usées de la rue des Sables;

Considérant qu'une somme de 4 000,00 \$ a été retenue, en lien avec ces travaux, sur le paiement du décompte final;

Considérant que lesdits travaux n'ont pas été effectués à ce jour;

En conséquence, il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire une demande à GPC d'effectuer les travaux dans les 15 jours à défaut de quoi la municipalité effectuera elle-même les travaux.

Adoptée à l'unanimité

.....

**2013-07-147**

**DEMANDE DE MONSIEUR LARIN**

Considérant que monsieur Fernand Larin et madame Yola Roy, propriétaires du lot 192-191A-P, 192-191A-11, ont présenté une demande à la municipalité de Val-Alain pour raccorder de nouveaux terrains au réseau d'assainissement des eaux usées;

Considérant qu'une rencontre a eu lieu avec les propriétaires afin de leur expliquer les travaux à faire pour l'ouverture d'une rue et les travaux de raccordement en respectant les règlements en vigueur.

Considérant qu'ils ont remis un plan prévisionnel indiquant les terrains à desservir;

Considérant que les travaux mentionnés seront aux frais des propriétaires;

En conséquence, il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la demande.

Adoptée à l'unanimité

.....

**2013-07-148**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers que monsieur le maire lève la séance à 20h25.

Adoptée à l'unanimité

.....

\_\_\_\_\_  
Rénald Grondin,  
maire

\_\_\_\_\_  
Caroline Fortin,  
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Rénald Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.